



Bénéficiaires

Ce service est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et / ou handicapées.

Prestations

Le Conseil Départemental du Val d'Oise a passé une convention avec une société de téléassistance pour la sécurité des personnes âgées et/ou isolées à leur domicile. Ce service d'aide et d'assistance téléphonique à domicile fonctionne 24h/24 et 7j/7. Si vous avez besoin d'une aide morale, si votre santé ou votre sécurité est en danger, ce service vous permet d'être en relation avec un interlocuteur qui sera à votre écoute et préviendra le SAMU, les POMPIERS ou le médecin en cas de besoin.

Procédure d'adhésion

Pour bénéficier de cette prestation, vous devez vous adresser au CCAS muni de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Contact :

CCAS
65, avenue Gaston-Vermeire
Tél. : 01 39 37 48 89
Fax : 01 39 37 48 93
ccas-accueil@ville-persan.fr